



DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **Mme Christine Duc**, Présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Grenette.

Mme la Présidente salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le nombreux public.

Mme la Présidente a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de Mme Mathilde Chatton qui remplace Mme Katja Nucifora pour le Groupe socialiste. Mme Chatton a été assermentée en date du 14 janvier dernier. Bienvenue à Mme Chatton. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Ariane Baudois, Jean-Michel Bondallaz et Cyrille Gassmann

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mme et MM. Sonia Dreier, Marco Bezzola, Conrad Castaldi, Dominic Catillaz, Samuel Lenweiter, Jocelyn Rey et Claude Sambou

Est absent : M. Nicolas Giacomotti

52 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore.

Mme la Présidente prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Elle précise que le public participe à cette séance en tant qu'auditeur et n'a pas la possibilité d'intervenir dans les débats.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un/e scrutateur/trice pour la période administrative.
4. Modification de l'éclairage intérieur des salles de gymnastique de l'Amarante pour un montant de CHF 127'000.00 TTC – message no 66.
5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia – message no 67.
6. Adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur le service de taxis – message no 68.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs – message no 71.
8. Octroi d'un crédit de CHF 129'000.00 TTC pour les études liées à la mise à l'enquête du Plan d'Aménagement de Détail (PAD) de la Sicel – message no 69.
9. Demande d'octroi d'un crédit de CHF 101'800.00 TTC pour la rénovation de la place de jeux et du petit terrain de football de Vuissens – message no 70.
10. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU) – message no 72.
11. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 TTC pour l'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir de l'ancien stand de tir de Vuissens – message no 73.
12. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. André Losey, Syndic, communique :

Suivi de divers messages votés

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'octroi d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables :** les études suivantes ont été mandatées récemment : CHF 7'000.00 à un bureau d'architectes pour analyser le projet de rénovation de l'administration communale. Concernant ce point, une séance est planifiée prochainement avec la Commission chargée de l'étude du projet et une information plus détaillée sera donnée prochainement au Conseil général. CHF 2'000.00 à un juriste pour un soutien dans l'élaboration du contrat pour les transports scolaires suite à la procédure de marchés publics suivie. CHF 12'000.00 pour une étude sur l'assainissement du bruit routier dans le secteur Estavayer-le-Lac visant à définir les mesures d'assainissement à prendre en lien avec le cadastre du bruit. CHF 5'100.00 au bureau d'architectes chargé du projet du Sacré-Cœur pour préparer des plans précis des locaux proposés au Conservatoire de Fribourg dans le bâtiment historique. CHF 15'700.00 à un bureau d'urbanisme pour la création d'une zone spéciale sur le lac pour la création d'un parc aquatique ludique. Le solde de ce message à mi-législature environ est de CHF 152'000.00 ;

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

- **Message 25 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021** : un troisième véhicule a été acquis en utilisant ce crédit-cadre. Il s'agit d'un fourgon pour la Police, en remplacement du véhicule actuel, acheté auprès d'un garage de la place pour un montant de CHF 47'800.00. Le solde de ce crédit est donc de CHF 115'000.00 ;
- **Message 46 concernant la décision de principe sur la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) et Message 60 concernant la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) pour un montant de CHF 625'000.00** : l'immeuble a été vendu au prix précité à un jeune couple de la région au 31 janvier 2019.

M. André Losey, Syndic, communique :

Reprise de la concession du Port de plaisance

Le Conseil communal souhaite apporter les précisions suivantes concernant la reprise de la concession du Port de plaisance suite aux allégations de la SOCOOP formulées il y a deux semaines lors d'une conférence de presse.

Au niveau de la procédure, le Conseil communal a pris connaissance du recours de la SOCOOP auprès du Tribunal cantonal concernant la procédure suivie par le Conseil d'Etat et sa décision de mettre notre dossier à l'enquête. Nous avons rendu nos observations dans le délai imparti auprès du Tribunal cantonal. Nous n'avons pas pour habitude de communiquer sur des procédures judiciaires en cours. Selon nous, la procédure suivie était transparente et correcte et apparemment, jusqu'à ce que la décision prise par le Conseil d'Etat soit communiquée, elle convenait aussi à la SOCOOP puisqu'elle y a participé sans réagir. La SOCOOP, comme d'autres, a aussi déposé une opposition pendant que le dossier de la Commune était à l'enquête, ce qui est son droit. C'est l'autorité concédante, la Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC), qui doit se positionner sur les oppositions reçues, oppositions que nous n'avons pas vues. Le Conseil communal souhaite que la procédure puisse suivre son cours sereinement, sans pression extérieure de l'une ou l'autre partie.

Au niveau du dossier présenté par la Commune, nous sommes convaincus qu'il est de bonne qualité et c'est également l'avis du Conseil d'Etat puisqu'il a été choisi après analyse. Le dossier qui a été mis à l'enquête en automne dernier et qui était consultable pendant cette période a été réalisé au plus près de notre conscience, sur la base des éléments en notre possession. Nous constatons que la SOCOOP s'évertue à lancer des critiques gratuites et sans fondement sur notre dossier mais sans spécifier clairement en quoi le leur serait meilleur. De plus, il est facile de critiquer la Commune et sa prétendue méconnaissance du Port en sachant que la SOCOOP n'avait pas daigné répondre à une demande d'informations que nous lui avons fait parvenir dans le cadre de la réalisation de notre dossier, demande qui portait sur leurs comptes, l'agencement du Port ou encore le nombre et l'emplacement des places visiteurs. Nous précisons que, de notre côté, nous n'avons pas entre nos mains le dossier de la SOCOOP qui a été présenté à la DAEC, donc, nous ne sommes pas en mesure de le commenter.

Au niveau économique, nos calculs ont été réalisés sur la base des comptes statutaires de la SOCOOP présentés lors de leur assemblée annuelle, seuls documents en notre possession. Les reproches économiques formulés par la SOCOOP sont basés sur des suppositions qui ne correspondent ni à la réalité, ni aux comptes de la SOCOOP eux-mêmes.

Il est faux de dire que la Commune ne vise qu'à s'enrichir avec la reprise de ce Port. Tout au long du dossier déposé, nous présentons notre stratégie pour le Port qui pourrait être géré de manière cohérente et dégager de nombreuses synergies avec le futur Port de la Sicel. La volonté communale de revendiquer une gestion publique du Port de plaisance s'inscrit en cohérence avec une vision à long terme pour le bord du lac dans son ensemble. L'objectif stratégique est de garder la maîtrise de l'aménagement des rives.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Il est vrai que, par expérience, on constate que les ports dégagent en général des excédents de recettes et c'est aussi le cas du Port de plaisance d'Estavayer. D'ailleurs, dans nos projections financières, l'excédent de recettes envisagé correspond environ aux résultats de la SOCOOP tels que ceux-ci sont présents dans leur comptabilité officielle. Mais comme cela est aussi mentionné dans notre dossier, la Commune s'engage à utiliser cet excédent de recettes pour des projets en lien avec les rives au sens large, pour en développer l'attractivité et les activités. Le Conseil communal prévoit d'ailleurs de créer un fonds d'intérêt général pour soutenir les activités publiques en lien avec les ports et les rives du lac avec comme but d'encourager par des aides financières le développement d'activités ou d'infrastructures ouvertes au public. Ce fonds serait géré de manière totalement transparente.

Le Conseil communal peine à suivre la stratégie de la SOCOOP dans ce dossier, notamment au niveau de la communication. Cette société essaie en effet de créer une opinion publique hostile envers la Commune en essayant de faire croire que nous serions incapables de gérer un Port alors que nous rappelons que la quasi-totalité des ports de Suisse sont en mains publiques, à satisfaction des usagers.

Nous estimons que l'attitude de la SOCOOP est contre-productive et n'a d'autre intérêt que de prolonger la durée de la concession actuelle en utilisant toutes les voies judiciaires possibles. Les navigateurs de la Commune et de la région, qui sont les principaux intéressés dans ce dossier, n'ont rien à craindre d'une reprise du Port par la Commune, au contraire. Nous nous engageons à gérer le Port de manière équitable et transparente envers tous les usagers. Nous encourageons d'ailleurs les navigateurs, s'ils le souhaitent, à nous contacter directement et nous sommes ouverts à un dialogue constructif avec eux s'ils ont des questions ou des interrogations sur leur avenir. Le Conseil communal ne souhaite pas une guerre de communication avec la SOCOOP. Des procédures judiciaires sont en cours et il s'agit de les suivre sereinement.

Nous précisons que toutes les décisions importantes concernant ce dossier, que ce soit au niveau de la validation du Règlement des ports contenant notamment les tarifs ou d'éventuelles demandes d'investissements, seront soumises au Conseil général en temps utile.

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, communique :

Terrains voisins du Château de Chenaux

Le Conseil communal peut répondre de la manière suivante à l'intervention de M. Steve Pillonel lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018 concernant les terrains situés à proximité du Château de Chenaux. Pour rappel, M. Steve Pillonel conteste la mise en zone de ces terrains sur la base d'un procès-verbal de 1975 stipulant qu'un des Conseillers communaux de l'époque, M. Hubert Pillonel, était excusé et non pas récusé. M. Steve Pillonel considère qu'il s'agirait d'un défaut de récusation entraînant la nullité de la décision de mise en zone de l'époque avec pour conséquence que ces terrains seraient toujours en zone agricole.

Le Conseil communal a fait des recherches et a retrouvé le procès-verbal en question. Il s'agit du procès-verbal de la séance de conciliation avec les opposants à la mise en zone qui date du 7 avril 1975. Ce procès-verbal stipule effectivement que « M. Pillonel, intéressé à ce problème, est excusé ». Suite à cette séance de conciliation, les oppositions ont été maintenues et le dossier a été transmis au Conseil d'Etat pour détermination. Le Conseil communal considère que la procédure qui a été suivie est correcte. En effet, quand une personne ne participe pas à une séance étant excusée, la question ne se pose pas sur une récusation puisque par définition, étant absente, elle ne participe pas aux débats.

En outre, en 1994 a eu lieu une nouvelle mise à l'enquête générale du PAL qui a donné l'occasion à tout un chacun de se positionner sur l'affectation des zones de la Commune. Ce PAL, qui mentionne les terrains en question comme constructibles, a été validé le 28 janvier 1998 par le Conseil d'Etat via la Direction des travaux publics. A partir de là, ces plans font foi, quoi qu'il se soit passé auparavant puisque cette nouvelle approbation a mis un terme à tout éventuel défaut antérieur.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Le Conseil communal travaille avec ces plans validés comme point de départ de la nouvelle révision de son PAL. L'avenir de l'affectation de ces terrains sera mis à l'enquête avec le PAL et chacun pourra s'exprimer à ce moment-là.

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, communique :

Projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro »

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro », sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles :

- Le Conseil communal a été mis au courant de ce projet par des citoyens de Murist début 2017. Il a réagi rapidement en prenant contact avec la Commune de Cheyres-Châbles et avec le Service des constructions et de l'aménagement du Canton de Fribourg pour obtenir des informations et être consulté ;
- Ce projet consiste à implanter sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles un site de décharge contrôlée pour matériaux inertes. Le site aurait une capacité d'un million de mètres cubes et pourrait être exploité pendant une quinzaine d'années ;
- Ce projet a été soumis auprès des services cantonaux pour enquête préalable au printemps dernier. Il est situé sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles mais engendrerait des nuisances dans le village de La Vounaise avec le passage d'une vingtaine de camions aller-retour par jour en moyenne. Les résultats de l'enquête préalable sont favorables et le projet a de grandes chances de se réaliser. La Commune d'Estavayer a peu, voire pas, de marge de manœuvre pour empêcher ce projet ;
- Une délégation du Conseil communal a rencontré à plusieurs reprises les promoteurs du projet, le groupe Orllati Management SA, afin de parler des nuisances provoquées par l'exploitation de cette décharge. Après négociations, le Conseil communal et le groupe Orllati ont trouvé un accord, sous forme de convention, pour un dédommagement qui sera versé à la Commune à hauteur de CHF 0.50 par mètre cube de matériaux mis en décharge. Le montant touché permettra de financer en partie les travaux de sécurisation de la traversée de La Vounaise avec la création notamment de trottoirs. Le Conseil communal a la volonté que ces travaux de sécurisation soient réalisés avant le début de l'exploitation de la décharge. Il viendra donc prochainement devant le Conseil général avec un projet de message ;
- La mise à l'enquête de la décharge aura lieu ces prochaines semaines et chaque citoyen aura l'occasion d'y réagir.

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, communique :

Giratoire de la route de contournement de Morens le long de la Petite Glâne

Dans le cadre des négociations entre la Commune de Morens et l'Armée en 2016 concernant la vente de la parcelle 256 de Morens (route désaffectée traversant le système de pistes entre la frontière cantonale et le pont sur la Petite Glâne), des discussions ont eu lieu concernant le giratoire de la route de contournement de Morens le long de la Petite Glâne. Il avait été convenu que ce giratoire serait supprimé et que les voies de circulation seraient adaptées à cet endroit.

Depuis la fusion, de nombreuses séances ont réuni la Commune, l'Armée, le Service des Ponts et Chaussées et le bureau d'ingénieur mandaté concernant cette problématique. Différents projets ont été présentés pour la suppression de ce giratoire et l'adaptation des voies de circulation, avec la volonté de garder un tronçon à 60 km/h avec les aménagements nécessaires à la sécurité des usagers, pour ne pas créer une situation plus dangereuse qu'actuellement. Il a été constaté que la réalisation d'un projet satisfaisant et répondant aux normes engendrerait des emprises disproportionnées sur des terrains de tiers par rapport à la situation actuelle.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Compte tenu de ce qui précède, les acteurs du projet ont pris la décision commune de reconsidérer la situation et de maintenir le giratoire actuel. En effet, la viabilité et la fonctionnalité de ce giratoire ont été vérifiées et celui-ci est tout à fait adapté à la circulation présente sur cette route.

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, communique :

L’Habitat de la Prillaz SA – réponses aux questions et inauguration du parc

Lors des séances du Conseil général du 12 novembre 2018 et du 13 décembre 2018, M. Bloechle a posé plusieurs questions sur le chantier de L’Habitat de la Prillaz SA au niveau du choix des entreprises, de la qualité des travaux et de certains retards de paiements.

Le Conseil communal a relayé ces questions à L’Habitat de la Prillaz SA et nous vous transmettons les réponses que nous avons reçues.

Implication des entreprises locales dans le projet des Portes-du-Lac :

L’Habitat de la Prillaz a fait son possible afin de privilégier les entreprises de la région. Suite aux recommandations établies par le Conseil d’administration, ce dernier a toujours privilégié les contacts avec les entreprises afin de chercher des solutions dans le but d’intégrer ces dernières dans le développement. Cependant, les prises de position ne se sont pas uniquement basées sur le montant de l’offre mais également sur la capacité desdites entreprises à mettre à disposition la main d’œuvre nécessaire pour un chantier d’une telle ampleur. A défaut de pouvoir sélectionner uniquement des entreprises de la Broye, ce qui n’était pas réaliste compte tenu de l’ampleur de ce projet immobilier, l’adjudication de travaux à des entreprises fribourgeoises a été favorisée.

A titre d’exemple, pour le secteur C1, 20 entreprises de la Broye ont participé au chantier et pour le secteur C2, nous en sommes déjà à 15.

Qualité des travaux sur les appartements du premier secteur :

Le maître de l’ouvrage a reçu de nombreux retours positifs sur la qualité des logements construits et la domotique intégrée à ces derniers. Certains acquéreurs ont même indiqué qu’ils considéraient leur achat comme étant un objet immobilier de luxe avec une qualité de finitions élevée. Partant de ce constat et du fait qu’une partie des travaux a été réalisée par des entreprises locales, L’Habitat de la Prillaz estime que la qualité des travaux effectués est conforme au marché. Cependant, de par la taille importante du projet et le nombre d’appartements commercialisés, il est possible que certains acquéreurs ne soient pas pleinement satisfaits de la qualité des travaux, notamment dans la phase de traitement des retouches. En effet, la coordination entre la direction des travaux et les acquéreurs n’est pas aisée et prend un certain temps, notamment pour des questions de délais de commande de matériel ou de disponibilité des entreprises.

Retards de paiements :

Il y a effectivement eu quelques retards de paiements de la part de la direction de travaux pour certaines entreprises, et notamment une entreprise locale. Le maître de l’ouvrage étant tributaire de la direction des travaux pour effectuer ces paiements, il n’a pu que constater ces retards a posteriori. D’une manière générale, l’ensemble des bons de paiements reçus par le maître de l’ouvrage sont réglés dans un délai de 15 jours ouvrables maximum suivant la réception de ceux-ci.

Afin que vous puissiez vous rendre compte de l’ampleur du chantier, le Conseil communal a demandé à ce qu’une visite du quartier soit organisée à l’attention du Conseil général. Celle-ci aura lieu le samedi 11 mai 2019 à 09h00. Nous vous encourageons à y participer.

Ce même jour, le Parc de la Prillaz sera officiellement inauguré et remis à la Commune et par la même occasion à la population. La partie officielle se déroulera à 11h00 et sera suivie de l’ouverture du parc avec diverses animations. Vous recevrez une invitation en temps utile.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, communique :

Travaux école de Murist – Impact sur la vie locale

Lors de la séance du 26 février 2018, le Conseil général octroyait au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport pour l'école de Murist, d'une salle de classe et d'un local pour l'Accueil extra-scolaire.

Nous avons reçu le permis de construire et le chantier pourra débuter pendant les vacances de Pâques.

Nous vous informons que les importants travaux qui se dérouleront sur ce site auront un impact sur la vie locale pendant la durée du chantier. En effet, la salle des sociétés située au sous-sol du bâtiment de l'école ne sera plus accessible pour des raisons de sécurité. Les locaux des sociétés resteront accessibles. De plus, les alentours du bâtiment seront occupés par le chantier et il ne sera donc plus possible d'y organiser temporairement les traditionnelles manifestations locales.

Les utilisateurs réguliers de la salle des sociétés et l'USL ont reçu personnellement ces informations.

Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que le chantier se déroule dans de bonnes conditions et dans le respect des délais convenus.

M. Eric Rey, Conseiller communal, communique :

Uniformisation des prestations pour personnes âgées

Le Conseil communal souhaite vous donner quelques informations sur un sujet sensible qui touche à notre population âgée.

Avant la fusion, chaque Commune soutenait différentes prestations pour ses aînés. Les deux premières années après fusion, chaque localité a continué à proposer ses propres activités. Ces dernières ont été répertoriées et le Conseil communal s'est vite rendu compte que de grandes disparités entre les anciennes communes ressortaient de son analyse.

Soucieux d'être équitable en termes de financement public, le Conseil communal a mis en place un nouveau concept à partir de 2019. Celui-ci consiste à soutenir une seule activité par année en octroyant un montant par senior qui y aura participé (dès 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Ainsi, une moyenne de la fréquentation a permis de définir les montants à budgétiser pour 2019 pour un total de CHF 50'000.00.

Le Conseil communal a décidé d'unifier le financement avec un maximum de CHF 75.00/personne participant à une activité par année, un repas ou une sortie par exemple. Les responsables de la prestation feront parvenir une facture ou un décompte à l'administration communale ainsi qu'une liste nominative des participants.

Par contre, pour les jubilaires de 80, 90 et 100 ans de toute la Commune, un huissier leur apportera personnellement un cadeau. Il en sera de même à Noël où un cadeau sera apporté personnellement à tous les habitants de plus de 70 ans, à la maison, par des ambassadeurs désignés par le Conseil communal. C'est pourquoi les différentes organisations villageoises doivent se concerter par secteur et s'accorder sur la prestation à soutenir. Libre à elles bien évidemment de choisir une activité plus onéreuse que les CHF 75.00 prévus et de demander la différence aux participants ou de trouver un financement ailleurs. Il est bien sûr tout à fait possible d'organiser d'autres activités pour lesquelles un soutien logistique de la Commune sera accordé sur demande (la mise à disposition de salles, une aide administrative ou la publicité dans le journal communal par exemple).

Enfin, les jeudis après-midi récréatifs (lotos ou jeux) à la Prillaz continuent à être organisés et sont toujours ouverts aux aînés de toute la Commune, dès l'âge de la retraite.

3. ELECTION D'UN/E SCRUTATEUR/TRICE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Mme la Présidente fait part qu'elle a reçu la candidature de Mme Rose-Marie Rodriguez du Groupe socialiste.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

Mme la Présidente proclame élue Mme Rose-Marie Rodriguez du Groupe socialiste en qualité de scrutatrice pour la période administrative. Applaudissements.

4. MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DES SALLES DE GYMNASTIQUE DE L'AMARANTE POUR UN MONTANT DE CHF 127'000.00 TTC – MESSAGE NO 66

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Jean-Pierre Burri, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de ses séances des 12 et 19 février 2019, a traité le message no 66 pour le remplacement de l'éclairage intérieur dans les salles de sport de l'Amarante. Lors de sa 2^{ème} séance, suite aux questions de la Commission, le Conseiller communal en charge du dossier a donné des explications compétentes. A part l'économie d'énergie de 26.88% prévue, le fait qu'il n'y ait plus de matériel de rechange nécessite une action rapide. La Commission financière recommande dès lors d'accepter l'investissement du message no 66 concernant l'éclairage des salles de sport de l'Amarante. A titre privé, M. Burri ajoute qu'il a organisé les Championnats fribourgeois de tennis de table il y a 15 jours avec le club local et les seuls commentaires des participants concernaient l'éclairage nettement insuffisant. Il est dommage de disposer d'une halle triple au top avec un éclairage médiocre.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, souligne que le message est assez clair – contrairement à la salle – et il ne va pas revenir sur celui-ci. Les nouveaux luminaires seront bien sûr tous LED avec intensité réglable ce qui permettra une économie d'énergie électrique. Dans le message, il est calculé que cette économie sera au minimum de près de CHF 5'000.00 mais, dans l'utilisation réelle, il est persuadé que celle-ci sera plus importante, grâce au réglage des intensités. Le remplacement de ces luminaires est attendu depuis déjà pas mal de temps par les utilisateurs de la salle Amarante, car l'éclairage actuel est vraiment déficient. Les travaux de remplacement des luminaires se feront pendant les vacances scolaires, le planning sera établi par l'ingénieur après ce Conseil général si le crédit est accepté, ce qu'espère vivement M. Votta, comme tous les utilisateurs de la salle. Il recommande d'accepter ce crédit de CHF 127'000.00 pour le remplacement de ces luminaires. Il reste à disposition pour toute autre question.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la modification de l'éclairage intérieur des salles de gymnastique de l'Amarante pour un montant de CHF 127'000.00 TTC est acceptée à l'unanimité.

5. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 482'200.00 TTC POUR L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE NATATION ET DES PLAGES DE LA PISCINE DU STAVIA – MESSAGE NO 67

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Christian Loetscher, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a rencontré le Conseiller communal en charge du dossier pour lui poser ses questions auxquelles il a répondu à satisfaction. Lors des discussions, il s'est avéré que cette piscine coûte environ CHF 80'000.00 à la Commune par année, ce qui est tout à fait normal pour de l'enseignement scolaire. Sachant que ce point devait être traité 4 à 5 ans après la rénovation du bâtiment, les années passent depuis 2013 et le moment est arrivé. Vu le solde positif de l'investissement de la rénovation, la Commission financière a accepté à l'unanimité la demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève que plusieurs systèmes d'assainissement du bassin ont été étudiés en passant par le remplacement du carrelage ainsi que différents autres systèmes. Le système « Myrthapool » choisi correspondait mieux aux besoins et avait le meilleur rapport qualité-prix et la pose du bassin-tampon permet de se mettre aux nouvelles normes des piscines ainsi que de réaliser des économies d'énergie. En effet, actuellement sans bassin-tampon, dès que plusieurs personnes occupent le bassin, le niveau monte et il est évacué directement par les goulottes, ce qui fait que de l'eau neuve et froide doit être remise à chaque changement de niveau. Le nouveau bassin permettra d'absorber toutes ces différences de niveaux et d'avoir une meilleure utilisation de l'eau. Le premier but de la piscine du Stavia est l'utilisation scolaire ; la majorité des utilisateurs apprécie la plage extérieure plus grande pour l'apprentissage des enfants ainsi que l'agrandissement de la plage du premier fond pour l'apprentissage des écoliers. Il reste à disposition pour toute question.

M. Pierre Ménétrey, au nom du Groupe Murist-Vuissens, relève que ce dernier a été abordé par M. Pierre Oberson, habitant de la Commune, moniteur d'aquagym et locataire de la piscine du Stavia. Il a fait part de ses préoccupations concernant le projet de réfection et surtout des conséquences qu'il pourrait avoir sur diverses activités actuelles. En effet, selon les moniteurs concernés, la modification du profil de fond qui réduit notamment la hauteur d'eau va rendre difficile la tenue des cours d'aquagym, voire même impossible pour les cours de bébés-nageurs. D'autre part, les cours d'aquagym sont présents depuis une trentaine d'années à Estavayer-le-Lac et permettent à plus de 200 personnes par semaine de faire de l'exercice, de se maintenir en forme et par la même occasion d'entretenir des liens sociaux, sans compter que le plus souvent et, pour des raisons diverses, ces personnes ne peuvent plus exercer d'autres activités physiques, hormis celle-ci. In fine, par ces quelques lignes, les représentants du Groupe souhaitent attirer l'attention sur cette problématique et non pas empêcher la réalisation de ces travaux de réfection qui semblent urgents pour le bon fonctionnement de la piscine et favorables à l'utilisation des écoles. Par conséquent, ils proposent que le projet soit accepté moyennant l'adaptation du profil de fond afin de permettre aux utilisateurs actuels de perpétuer leurs activités, ceci tant par souci de rationalité d'utilisation et de répartition des coûts d'exploitation que pour le maintien d'activités importantes pour une partie de la population.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève que les cours d'aquagym sont faits actuellement sur une partie en pente d'env. 10%. La future pente sera de l'ordre de 14% mais, dans la mesure du possible, le Conseil communal tiendra compte des remarques du Groupe Murist-Vuissens dans la réalisation de ce projet. **M. Pierre Ménétrey** remercie pour cette réponse.

M. François Julmy, Conseiller général, est surpris qu'avec 200 utilisateurs d'aquagym dans cette piscine par semaine, il n'y ait pas eu une discussion avec tous les utilisateurs avant le choix du projet.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève que les principales discussions ont d'abord été faites avec les moniteurs des écoles. Il s'agit d'une piscine faite pour les écoles, où les principales demandes proviennent des écoles et les contacts ont dès lors été pris d'abord avec les moniteurs de celles-ci qui sont pleinement satisfaits du projet. Toutefois, une réunion pourrait avoir lieu après cette séance avec tous les groupes qui occupent cette piscine.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, rejoint les propos de M. Pierre Ménétrety mais ne se sent pas très à l'aise avec la réponse obtenue de dire « dans la mesure du possible ». Cela veut-il dire qu'il s'agit d'un amendement du Conseil général qui demande que ce soit vraiment protocolé, qu'on fasse vraiment plus que l'impossible ou est-ce que cela va juste passer comme cela en disant que c'est une prérogative du Conseil communal que de garder le projet tel quel ? Elle n'est pas tout à fait satisfaite de la réponse reçue. Est-ce que le Conseil général peut obtenir une vraie garantie qu'il va y avoir un dialogue avec tous les utilisateurs, que tous les moyens vont vraiment être engagés ? Effectivement, il s'agit d'une piscine pour les écoles en priorité mais les autres utilisateurs ont aussi le droit à la parole.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond que oui le Conseil communal va étudier cela avec tous les utilisateurs pour essayer d'améliorer le projet. Il y a aussi des ingénieurs qui gèrent ce dossier, qui ont calculé les pentes et d'autres paramètres. Dans la mesure du possible, si on reste dans le cadre du financement, le Conseil communal fera tout son possible.

Mme la Présidente demande à M. Pierre Ménétrety sa position suite à ces réponses. Souhaite-t-il voter le message tel quel ou demander un amendement tenant compte de la remarque du Groupe Murist-Vuissens ? **M. Ménétrety** répond qu'il estime pouvoir faire confiance aux paroles du Conseil communal.

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, relève qu'effectivement aujourd'hui ce bassin est utilisé principalement pour les écoles. Elle comprend bien qu'il y a 200 personnes qui viennent aux cours d'aquagym et que leurs besoins ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes. Il faut savoir qu'actuellement, pour les écoles, ce bassin est utilisé 6 périodes par jour avec une grande majorité d'enfants non-nageurs, soit à partir de la 3H (dès l'âge de 6 ans). Jusqu'à ce jour, ils évoluent beaucoup dans la partie non-profonde. Maintenant, comme on doit changer le système, on a revu le fond, on a compensé quelque peu et c'est vrai que le nouveau projet prévoit 4,50 ou 5 mètres de surface à 90cm contre 3 mètres actuellement. L'autre partie en eau profonde à 1m80 est obligatoirement maintenue à cause des plongeoirs, sinon les normes ne sont plus respectées. Il faudra vraiment réunir les acteurs après cette séance afin d'examiner ce qu'il est possible de réaliser. Personnellement, cela n'engage qu'elle, Mme Schwarzentrub relève qu'il y a plus d'enfants dans le cadre des écoles que d'autres utilisateurs externes qui ont besoin de cette installation. On est une ville d'eau, on habite au bord d'un lac et il est primordial que les enfants apprennent à nager. Si ce n'est pas dans le cadre scolaire, elle ne sait pas où ils pourront le faire. D'autre part, Estavayer est le seul cercle scolaire qui répond au PER (plan d'étude romand) qui demande que chaque enfant ait 10 heures de natation par année scolaire. On peut être fier de cela, donc pour elle, la priorité va aux écoles mais sans négliger les autres utilisateurs.

Mme la Présidente demande si un amendement est déposé ce soir sur ce projet.

M. Pierre Ménétrety, au nom du Groupe Murist-Vuissens, demande les conséquences du dépôt d'un amendement. Le projet serait-il repoussé ? Le planning serait-il changé ? Il précise que ce n'était pas du tout leur volonté de repousser ces réfections. Elles sont nécessaires, elles sont prévues pendant les vacances. Cela n'engage que lui mais si le Conseil communal dit qu'il va faire le nécessaire pour réunir les acteurs et essayer de trouver une solution, il pense que c'est vrai.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. André Losey, Syndic, informe que le Conseil communal s'engage à rencontrer tous les acteurs-utilisateurs de cette piscine et une solution de compromis sera trouvée. Chacun devra faire des concessions, à voir lesquelles.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, se pose la question générale de savoir pourquoi tous les acteurs-utilisateurs du Stavia n'ont pas été concertés avant. Dans le message, il est spécifié que le crédit voté en 2012 pour ce bâtiment possède un solde positif d'env. CHF 600'000.00 et ce soir, on dit, après coup, qu'il faut rester dans les chiffres et que les acteurs vont être rencontrés après la présentation du projet au Conseil général. Il s'agit d'une remarque générale car elle a un peu de peine avec les démarches réalisées dans ce dossier. Le Groupe Murist-Vuissens ne demande pas d'amendement mais a tenu à faire part de diverses remarques.

M. André Losey, Syndic, répond qu'il est vrai qu'il y a un solde de l'ancien crédit demandé en 2012 pour la rénovation de ce bâtiment, solde que le Conseil communal ne veut pas utiliser comme cela car il n'était pas prévu pour rénover le bassin. En toute transparence vis-à-vis du Conseil général, un nouveau message est présenté et l'ancien crédit sera absorbé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia est acceptée à l'unanimité. **Mme la Présidente** relève que ce dossier est transmis au Conseil communal en espérant qu'il aura entendu les remarques du Conseil général.

6. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER SUR LE SERVICE DE TAXIS – MESSAGE NO 68

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

La Commission financière ne se prononce pas sur cet objet.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque spécifique à ajouter. Il s'agit de compléter le cadre légal suite à une demande de l'Etat par rapport à la pression des taxis qui demandent à pouvoir travailler sur le territoire.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le Règlement de la Commune d'Estavayer sur le service de taxis est accepté par 51 oui, 1 non et 0 abstention.

7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 83'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE 6 HORODATEURS – MESSAGE NO 71

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié le message no 71 pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs. Les 6 horodateurs actuels ne répondent plus aux exigences de la clientèle (paiement uniquement par monnaie) et les pièces de rechange sont de plus en plus onéreuses. Les nouveaux modèles sont quasi similaires à ceux installés en 2018 dans le secteur de la Plage. La Commission financière préavisé à l'unanimité l'octroi de ce crédit d'investissement.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque particulière ou, juste une, pour relever qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs des horodateurs.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 129'000.00 TTC POUR LES ETUDES LIEES A LA MISE A L'ENQUETE DU PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL (PAD) DE LA SICEL – MESSAGE NO 69

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Christophe Bloechle, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie le 12 février pour discuter de cet objet et a rencontré le représentant du Conseil communal le 19 février. Plusieurs points l'ont interpellée. Premièrement, pourquoi ces études sur le Port de la Sicel alors que ce dossier a déjà fait l'objet d'études dans un passé récent, avec notamment CHF 35'000.00 dépensés en 2017 ? La réponse est que l'étude préliminaire du Port de la Sicel avait été faite sur la base de chiffres extrapolés à partir du Port de plaisance. Or, le Canton exige maintenant une étude préliminaire basée sur des chiffres affinés et concrets. Deuxièmement, pourquoi le périmètre d'étude a été élargi au-delà du secteur proprement concerné, avec notamment une étude de la stabilité des berges par un bureau spécialisé et une étude sur la suffisance de terrain à disposition pour la restructuration de la Route de la Plage ? La réponse tient au fait que ce dossier a traîné à Fribourg et que la loi a été modifiée entre-temps. Le Service cantonal des constructions et de l'aménagement du territoire a donc émis des exigences complémentaires qui imposent ces études. La mise à ciel ouvert du Ruisseau de la Chapelle est désormais une obligation légale qui fait partie de ces nouvelles exigences. Troisièmement, le prix de CHF 43'000.00 pour l'adaptation du dossier a attiré l'attention de la Commission. Mais en fait, il s'agit du suivi jusqu'à l'enquête publique par un bureau d'urbanisme spécialisé, ce qui explique le coût élevé. A la lumière de ces explications, la Commission financière recommande d'accepter cet octroi de crédit de CHF 129'000.00 TTC pour les études liées à la mise à l'enquête du PAD de la Sicel.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque à ajouter et reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 129'000.00 TTC pour les études liées à la mise à l'enquête du Plan d'Aménagement de Détail (PAD) de la Sicel est accepté à l'unanimité.

9. DEMANDE D'OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 101'800.00 TTC POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE JEUX ET DU PETIT TERRAIN DE FOOTBALL DE VUISSENS – MESSAGE NO 70

MM. Samuel Ménétrety, Conseiller communal et Pierre Ménétrety, Conseiller général, se refusent. 51 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que lors de sa séance du 12 février 2019, cette dernière a pris connaissance du message no 70. Après discussion, le crédit d'investissement a été accepté à l'unanimité. La Commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé par le message no 70.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, informe que, durant ces derniers mois, certains jeux de cette place ont dû être démontés pour des raisons de sécurité. La Commune a un collaborateur qui a fait la formation nécessaire et qui, régulièrement, sur toutes les places de jeux communales, fait un état des lieux. Si un doute apparaît sur la sécurité d'un engin, pour éviter des accidents, des mesures doivent être prises. Dans le cadre de la place de jeux de Vuissens, beaucoup de problèmes sont apparus. Au niveau du coût par m2, cela est sensiblement pareil que les deux dernières places de jeux changées à savoir celle de l'école de Font et au Jardin japonais à Estavayer-le-Lac. Il propose au Conseil général d'accepter ce crédit et reste à disposition.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, informe que ce dernier est favorable à l'investissement de CHF 101'800.00 TTC pour la rénovation de la place de jeux et du petit terrain de football de Vuissens. Par cette intervention ils aimeraient sensibiliser les Conseillers quant aux choix des matériaux destinés aux jeux. Certains matériaux réagissent différemment avec l'humidité et le froid et la sécurité des enfants doit être la priorité. Selon des informations de parents, il semblerait que la place de jeux de Châtillon soit particulièrement bien adaptée aux différentes saisons.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 101'800.00 TTC pour la rénovation de la place de jeux et du petit terrain de football de Vuissens est accepté à l'unanimité.

MM. Samuel et Pierre Ménétreay reviennent dans la salle. Le résultat du vote leur est communiqué. 52 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

10. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES VAUDOISES ET FRIBOURGEOISES DE LA REGION DES TUNNELS D'ARRISSOULES ET DES BRUYERES (ARRIBRU) – MESSAGE NO 72

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Mme la Présidente rappelle que ces statuts ne peuvent pas être amendés car ils sont votés dans différentes communes fribourgeoises et vaudoises. Ils seront soit acceptés ou refusés.

La Commission financière ne se prononce pas sur ce sujet.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire supplémentaire à apporter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, les nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arriissoules et des Bruyères (ARRIBRU) sont acceptés à l'unanimité.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

11. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 130'000.00 TTC POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA CIBLERIE ET DE LA BUTTE DE TIR DE L'ANCIEN STAND DE TIR DE VUISSENS – MESSAGE NO 73

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 12 et 19 février 2019. Suite à quelques questions, elle a également reçu des informations complémentaires de la part de M. Eric Chassot, Conseiller communal et de M. Christophe Ducommun, Chef de service responsable de l'environnement. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Ces travaux (qui concernent uniquement la butte de tir) sont nécessaires afin de se mettre en conformité avec la législation, notamment la Loi sur la protection de l'environnement ;
- Le stand de tir et la ciblérie ne sont plus utilisés et les travaux n'auront donc aucun impact pour d'éventuels utilisateurs ;
- Les honoraires de l'ingénieur ont paru conséquents d'un premier abord mais ceux-ci s'expliquent par le fait qu'un spécialiste doit être sur place durant toute la durée des travaux selon une demande du Service cantonal de l'environnement. De plus, le Service cantonal de l'agriculture demande un concept de protection des sols qui alourdit le montant des honoraires ;
- Ces travaux font l'objet de subventions, tant au niveau fédéral (CHF 8'000.00 par cible) et cantonal (2/3 du montant fédéral), ce qui représente une somme totale de CHF 66'700.00 ;
- Les subventions n'étant accordées que pour une durée limitée (2020 pour les installations encore en service et qui ne sont pas équipées de dispositif de récupération des balles), il est nécessaire d'entreprendre ces travaux prochainement ;
- Il sera d'ailleurs nécessaire de faire la même opération pour les autres stands de tir de la Commune qui répondent au critère indiqué ci-dessus.

Dès lors, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message n°73 du Conseil communal au Conseil général.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 TTC pour l'assainissement de la ciblérie et de la butte de tir de l'ancien stand de tir de Vuissens est accepté à l'unanimité.

12. DIVERS

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **Mme la Présidente** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de 3 interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Steve Pillonel, Conseiller général, aimerait bien arriver une fois à intervenir de manière brève. Tel ne sera pas exactement le cas ce soir, tant le sujet de la mobilité douce est important, mais manifestement trop peu considéré dans la Commune. Dans La Liberté du 4 février, de nombreux projets d'aménagement sont évoqués sans que l'on ne trouve trace de la mobilité douce. Or, c'est précisément lorsque l'on pense projet territorial que le réflexe mobilité douce devrait s'activer! Il est question de maints PAD sans, a priori, que la mobilité y trouve place. Ceci est d'autant plus inquiétant lorsque l'on connaît l'importance de la coordination des différents secteurs en matière de mobilité douce. Il rêve de vivre dans une Commune où les habitants auraient envie de laisser leur voiture au parking et où les vélos trouveraient facilement leur place, trouveraient leur place au travers de routes ou itinéraires accessibles et adaptés mais aussi des places de parc bien sûr. Il rêve de trouver des panneaux « sens interdit » « interdiction générale de circuler » ou « impasse » comportant une exception pour les vélos. Ce rêve ne devrait pas être utopie, car il est réalité dans bon nombre de localités, en particulier dans les plus grandes communes du Canton. Tel n'est pas (encore?) le cas de la 4^e plus grande, Estavayer. Ce rêve est tellement réalité ailleurs en Suisse que lorsque des classes suisses-allemandes arrivent dans la cité d'Estavayer-le-Lac, elles mettent la Police communale à rude épreuve tant pour assurer la sécurité des classes-visiteurs, que pour faire respecter les règles de circulation de la Commune et plus précisément de la cité d'Estavayer-le-Lac. On a la chance d'avoir une Police proche de la population, pour laquelle la prévention vaut mieux que la répression. Il est grand temps de simplifier la tâche des agents et de faire des gestes concrets pour la mobilité douce. Voici pour les règles : on pourra en profiter pour penser à des places de parc pour vélos, idéalement abritées et munies de dispositifs auxquels attacher facilement son engin. La carence en la matière est particulièrement frappante lorsque l'on passe près du Musée des grenouilles où, durant les beaux jours, les murs du bâtiment qui abrite les bureaux des responsables du sport communal sont couverts de vélos au point de ne plus avoir 10 centimètres linéaires de mur de libre. On pourra également supprimer des barrières anti-vélos sur des itinéraires éloignés de la circulation motorisée. Parmi les exemples auxquels on pensera : le tronçon Fontany-Moulin Pillonel et ses 3 chicanes pour se rendre au Sacré-Cœur mais également poursuivre en direction des Dominicaines ou du CO ainsi que la liaison Rue de la Rochette - « Sous le Château » - Chemin de la Grande Gouille pour se rendre à la Plage. La suppression des barrières anti-vélos facilitera également le passage de certaines poussettes par la même occasion ! Il arrive que l'on se sente un peu seul lorsque l'on parle de mobilité douce, d'autant que M. Pillonel est déjà connu pour ses interventions en faveur de l'environnement. Mais lundi matin, alors que son intervention était prête, une personne est venue le trouver à son étude pour lui faire part du projet VéloSympa dans le cadre des activités EstaSympa. Dans les journaux locaux, une information a été communiquée sur la création d'un collectif ouvert à toutes personnes intéressées, collectif qui se réunit précisément ce soir pour analyser et constater les conditions et la sécurité des cyclistes dans la Commune. Les personnes investies dans la dynamique structure d'EstaSympa sont très reconnaissantes à la Commune de son soutien, en particulier financier. M. Pillonel propose aujourd'hui de faire un pas (ou de donner un coup de pédale) supplémentaire en adoptant quelques mesures simples et, qui plus est, sont peu onéreuses pour encore mieux soutenir les personnes investies et les adeptes de mobilité douce par la même occasion. Les objectifs que le Conseil communal a présentés dans l'agenda font, sur le papier, la part belle au développement durable et à la mobilité douce. Or, concrètement, lorsqu'il évoque le sujet avec des membres de la Commission d'aménagement du territoire, la réponse est que les aménagements pour vélos ou même la mobilité douce en général n'ont pas même été évoqués ! Aujourd'hui, avec la révision du PAL et les PAD en cours, penser à favoriser la mobilité douce sera un des meilleurs gages de qualité de vie dans la Commune. En effet il ne s'agit pas tant d'éliminer les voitures, que de favoriser la mobilité douce ! Des mesures toutes simples pourraient déjà être mises en œuvre, le passage sous-voies des CFF proche du futur home serait un premier pas et il en appelle bien d'autres. En cas d'intérêt, il peut orienter le Conseil communal vers plusieurs personnes qui ont déjà réfléchi à cette problématique. Comme les Autorités ont pu le constater, derrière ce sujet de la mobilité douce figurent tant d'éléments qu'il se devait d'aborder.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

Ceci a pris un peu de temps d'évoquer :

- les nombreuses entraves physiques aux vélos ;
- les panneaux d'interdiction en tout genre poussant les vélos dans la circulation motorisée et les contraignant à effectuer des détours aberrants ;
- l'absence de concept de mobilité douce à l'heure où Estavayer prépare sa mue en termes d'aménagement du territoire ;
- l'absence de parc à vélos digne de ce nom ;
- l'énergie déployée par VéloSympa (soutenu par la Commune).

M. Pillonel terminera en notant que les panneaux prévoyant des exceptions pour les vélos peuvent être facilement ajoutés sous les panneaux d'interdiction existants. Un exemple de ce type de panneau existe à Estavayer-le-Lac, à quelques mètres de l'OFROU ; ironie des faits, il est installé à l'entrée du chemin privé nommé « Chemin des Crêtes ».

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, relève ce qui suit concernant la décharge du groupe Orllati SA au lieu-dit « Haut Carro ». La population de La Vounaise s'est invitée en date du 7 mars 2017 à une séance d'informations organisée par le groupe Orllati SA concernant le projet de dépôt de matériaux d'excavation au lieu-dit « Haut Carro » sur la Commune de Cheyres-Châbles. Lors de cette séance, la population de La Vounaise a appris l'ampleur du projet, soit une estimation de capacité de stockage de plus d'un million de m³ sur une durée d'environ 15 ans avec une estimation moyenne qui semble minimaliste de 56 trajets (camions de 40 tonnes) par jour ouvrable traversant le village de La Vounaise. Suite à cette séance, la population n'a plus rien entendu parler de ce projet. En date du 11 janvier 2019, les propriétaires fonciers des Granges de Cheyres ont reçu une invitation personnelle par le groupe Orllati SA à une séance de présentation, le 30 janvier 2019, du projet avant mise à l'enquête publique. Lors de cette séance, la Commune d'Estavayer était représentée en la personne de M. Eric Chassot, Vice-Syndic. Suite à ce courrier et des discussions de voisinage, la population de La Vounaise, représentée par le Groupe Murist-Vuissens, se mobilise. De nombreuses interrogations et incompréhensions surgissent, dont voici les principales :

1. Etat des lieux du projet – connaissances et/ou prise de position de la Commune d'Estavayer?
2. Projet démesuré – atteinte au paysage, à l'environnement et aux surfaces d'assolement (SDA) ? Il semble qu'il y ait une sous-estimation des concepteurs du projet du volume du trafic généré.
3. Projet qui est sis sur la Commune de Cheyres-Châbles et la population d'Estavayer doit supporter les nuisances notamment suite au refus de la Commune de Cheyres-Châbles de traverser son quartier de villas-secteur Châbles ?
4. Quelle Commune peut accepter un tel trafic (poids lourds) sur une route communale traversant un nouveau quartier de villas en construction (La Vounaise) ?
5. Pourquoi faire une telle décharge sur les hauts de la Broye quand le plan directeur cantonal en prévoit une sur la Commune de Cugy ? A savoir que le Canton ne dispose pas de planification cantonale pour les décharges.
6. Provenance des matériaux puisque l'entreprise du groupe Orllati est active principalement sur l'Arc lémanique (Canton de VD) ? Quelle est la pesée des intérêts entre la population locale et une entreprise privée externe ?
7. Route de Montborget en direction de l'autoroute : elle sert de sortie d'évacuation, de secours pour l'autoroute en cas de problèmes au niveau des tunnels, peut-elle être utilisée à d'autres fins ?

En conclusion, la population de Murist-Vuissens est fermement contre ce projet. Ils attendent des réponses aux questions posées ainsi que la prise de position de la part de la Commune d'Estavayer car le projet de mise à l'enquête publique est imminent. Le Groupe Murist-Vuissens est convaincu que l'Exécutif communal saura défendre les intérêts et le bien-être de ses citoyens.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, remercie M. Chassot des informations données en début de séance concernant le quartier de L'Habitat de la Prillaz. Il souligne la maestria avec laquelle ces grands entrepreneurs arrivent à communiquer car ils relèvent les bons côtés des choses mais passent largement sous silence les points importants. Il n'a jamais dit que le C1 et le C2 n'avaient pas pris d'entreprises locales, au contraire, il se demandait pourquoi pour le C3 et le C4, dont il n'est pas fait mention dans leur réponse, on n'avait pas d'entreprise locale, contrairement à ce qui avait été annoncé aussi à la séance d'informations qui avait eu lieu à la Prillaz où ils s'engageaient à prendre un minimum d'entreprises locales pour chacune des étapes du chantier.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel qu'il a bien entendu ses questions et ses propositions. Il ne connaît pas par cœur la Ville d'Estavayer-le-Lac mais si des mesures peuvent être prises rapidement, il relira l'intervention de M. Pillonel et veillera à ce qu'elles le soient. Il n'avait pas connaissance de cela. Par contre concernant l'intervention comme quoi le Conseil communal ne s'occupe pas de la mobilité douce, il est obligé de réagir car c'est faux. Toute la révision du PAL tourne autour de la mobilité douce. On sort d'une période dédiée beaucoup à la voiture et pour faire changer cela, cela prendra du temps. Des parcours de mobilité douce sont cherchés à l'intérieur de la ville, aux alentours, également pour réunir tous les villages de la Commune. Cela fera partie des plans directeurs, du plan d'aménagement. Au moment de la mise à l'enquête du PAL, deux ou trois petites surprises pourraient survenir à un endroit ou à un autre où de jolies connexions seraient trouvées. Ce n'est pas facile de mettre en place cela mais ce qui pousse également à le faire c'est une obligation légale de l'Etat. Il entend la volonté d'aller dans le sens de cette mobilité douce, il pense que cette volonté est majoritaire aujourd'hui et espère que le Conseil communal sera soutenu dans certaines volontés qui seront exprimées ultérieurement dans ce cadre-là. Il y aura certainement des frictions avec certains acteurs de la vie économique. Le centre-ville est amené à changer et des décisions seront à prendre qui seront peut-être douloureuses pour certaines parties. La mobilité douce est un sujet qui n'est pas oublié et M. Chassot fait la promesse à M. Pillonel qu'il relira attentivement son intervention de ce soir et pointera ce qui peut être réalisé rapidement, le cas échéant, il le recontactera pour obtenir des compléments d'informations.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet, conformément au message lu en début de séance, que le Conseil communal a décidé d'entrer en négociations avec le groupe Orllati pour toucher une indemnité pour aider la Commune à construire rapidement un trottoir à La Vounaise. La raison de cette décision est que le Conseil communal a pu consulter les préavis relatifs à ce dossier et a constaté qu'il s'agirait d'une lutte impossible par rapport aux préavis qui sont manifestement assez favorables au projet de la décharge. Le Conseil pensait avoir un cheval de bataille important qui était la route. A la question de savoir si la route est adéquate, la réponse est oui car vu sa largeur elle est adéquate pour le passage de ces camions. Il est impossible de lutter contre cet état de fait. La deuxième chose est le bruit que cela engendrerait. Malheureusement le système de calcul des normes n'est pas si dur : le bruit est réparti sur l'année, c'est-à-dire qu'il y aura des pics de bruit de 7h à 17h30 (sauf erreur sur les heures d'exploitation) mais pour le calcul de la gêne éventuelle, c'est sur l'entier des jours (y compris les week-ends où il n'y aura pas d'activité) ce qui fait que le bruit moyen n'est pas excédent. Au vu de ces paramètres, le Conseil communal s'est dit qu'il pouvait essayer de lutter, engager des procédures juridiques, on pourrait gagner un an ou deux, avec un coût pour la Commune et au final, on perdrait tout peut-être. Dès lors, des contacts ont été pris avec le groupe Orllati pour soulever les problèmes qui vont survenir à La Vounaise en leur demandant s'ils accepteraient d'entrer en matière pour une participation aux coûts des mesures à mettre en place pour la sécurité de cet endroit. Une étude avait déjà été réalisée par l'ancienne Commune de Murist à cet effet. Dans la prise de position de la Commune d'Estavayer sur la décharge, le Conseil communal va essayer de demander au Canton de ne pas octroyer le permis d'exploitation avant que les trottoirs ne soient fonctionnels. Il s'agira d'un essai car il y a plusieurs

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

partenaires dans ce dossier et la Commune n'en est qu'un. Cela paraît aux yeux du Conseil communal la meilleure solution et le groupe Orllati est d'accord de participer financièrement à cet aménagement. La décharge pourra accueillir 1 million de m3 et pas plus, c'est très strict. Dès que ce chiffre sera atteint, la décharge sera fermée. Orllati est prêt à verser à la Commune CHF 500'000.00 à cet effet. Il invite les Conseillers généraux, les habitants à s'opposer à ce projet à titre privé s'ils se sentent lésés et jugent nécessaire de défendre leurs intérêts. Le dossier devait être mis à l'enquête en février et des discussions ont eu lieu avec le groupe Orllati pour la repousser après la séance de ce soir afin que des informations puissent être données sur les accords discutés dans ce dossier. L'enquête est prévue, selon les dernières informations reçues, dès le 8 mars prochain pour 30 jours. Le dossier sera consultable à la Commune de Cheyres-Châbles ou à la Préfecture.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bloechle que le C1 correspond aux 100 appartements mis en service l'année passée, le C2 ce sont les 100 appartements actuellement en construction. Le C3 sera mis à l'enquête au mois de mars et le C4 n'est pas encore en projet. Comme le projet du home ne se fera pas dans cette zone, le C4 attendra que le C3 soit mis en route et au vu de la demande. Il ne désire pas revenir à chaque Conseil général sur ce dossier. Il encourage vivement chacune et chacun à venir voir l'ampleur du chantier, à poser des questions lors des visites. Les personnes qui conduiront celles-ci ont été informées que ces visites seront effectuées pour les Conseillers généraux et qu'il fallait qu'ils se rendent compte de la situation et obtiennent des réponses à leurs questions.

M. Joseph Borcard, Conseiller communal, informe qu'un crédit sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général en vue des aménagements routiers à La Vounaise en rapport avec le projet de décharge. L'examen préalable au Canton a reçu un préavis défavorable, des études complémentaires doivent dès lors être entreprises pour pouvoir procéder à la réalisation de ce trottoir.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, relève que l'on a pu lire que la SOCOOP, actuelle gérante du Port de plaisance, trouve l'estimation de la Commune quant au prix de rachat des installations de 2,25 millions irréaliste. En rajoutant les bâtiments et d'autres investissements, le prix total de la reprise est estimé à 4,2 millions. On comprend bien que c'est une approximation, mais elle soulève tout de même quelques questions :

1. Dans le dossier de la Commune, il est mentionné que le Conseil communal souhaite financer la reprise des infrastructures du Port uniquement par le droit de boucle. Seulement au cas où un emprunt serait nécessaire, il passerait par un message au Conseil général. Cette façon de procéder le dérange personnellement, même si à son avis, le recours à un crédit d'investissement assez conséquent sera nécessaire.
2. Le Conseil communal prévoit d'investir 6 millions pour la construction du Port de la Sicel. Ce nouveau Port devrait accueillir 250 places, ce qui fait un prix d'environ CHF 24'000.00 la place. Si on fait le même calcul pour les 700 places du Port de plaisance, on obtient un prix de rachat du Port de 16,8 millions. C'est donc 4 fois le prix mentionné dans le dossier communal. Même en admettant que ce prix est probablement trop élevé, M. Scheibli se pose la question, si le Conseil communal a fait des simulations avec des valeurs supérieures afin de mesurer l'impact sur les finances communales, le droit de boucle et les prix de locations ?
3. Il a entendu que la SOCOOP accepterait de participer financièrement au développement des rives si elle restait propriétaire du Port. Est-ce que cette option a été étudiée ?

Beaucoup d'incertitudes subsistent donc quant au financement d'une telle opération. En lisant la page consacrée au développement futur d'Estavayer-le-Lac dans La Liberté du 4 février, on est en droit de se poser la question, si la Commune possède les moyens financiers nécessaires pour assumer de telles ambitions.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, informe que, lors de la dernière séance de préparation de ce Groupe, ils ont été abordés par des mamans qui s'inquiètent de l'organisation à mettre en place avec leurs enfants pour l'accueil extrascolaire de la zone 2. M. Berset a apporté quelques réponses quant à leurs inquiétudes. Cependant, à des fins d'organisation, serait-il possible de communiquer le plus rapidement possible si la mise en activité de l'accueil extrascolaire aura bien lieu à la rentrée 2019 ? Il profite de remercier Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, pour sa bonne collaboration et les précieuses informations qu'elle lui a transmises très rapidement.

Mme Marianne Lambert, Conseillère générale, aimerait revenir sur le message no 31 discuté et voté le 14 décembre 2017 concernant la mise en place d'un projet Valtraloc à Font ainsi que pour un complément à l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration. En relisant le dossier, elle constate que les premières discussions ont eu lieu en 2011 pour un dossier d'intention. Puis un crédit d'investissement a été validé en 2015 par le précédent Conseil général (CHF 880'000.00 TTC). Ensuite un nouveau crédit a été accepté en décembre 2017 par ce Conseil général (CHF 840'000.00 TTC). D'une part, elle est surprise de ne rien voir dans la planification sur les investissements présumés jusqu'en 2023. D'autre part, elle s'étonne de relire que le collecteur d'eau est dans un très mauvais état et qu'il aurait dû être changé. Alors qu'en est-il des travaux ? Sont-ils par hasard déjà fixés sachant que ce n'est qu'un avant-projet et que le projet définitif d'aménagement sera réalisé ultérieurement selon M. Borcard, Conseiller communal, cf procès-verbal du Conseil général du 14.12.2017.

Mme Marianne Lambert, Conseillère générale, se permet de faire part d'une doléance de quelques citoyen fontois, suite au changement des compteurs d'eau passant à un nouveau système de relevés à distance. Ces personnes ont été surprises et regrettent de ne pas avoir été averties de ce changement. Elles auraient apprécié de savoir la venue d'un employé communal, du fontainier semble-t-il, pour effectuer ces travaux qui ont engendré quelques désagréments comme la coupure de l'eau. Un petit flyer d'informations ou simplement un mail aurait été de bon augure. Merci d'en prendre note pour une prochaine fois.

Mme Marianne Lambert, Conseillère générale, revient sur le projet de la piscine du Stavia et espère que le Conseil communal va réussir à trouver un bon compromis entre tous les utilisateurs de cette installation. Elle a entendu dire qu'il y avait plus d'une quinzaine d'heures utilisées par les autres utilisateurs que les écoles, ce qui n'est pas négligeable au regard également des locations encaissées par la Commune qui avoisinent les CHF 40'000.00. Pour ces utilisateurs, il n'y a pas vraiment d'autre alternative dans la région. Il est dès lors très important de trouver une solution acceptable par tous.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset qu'effectivement lors du prochain Conseil général il est prévu de soumettre un message pour effectuer des travaux à l'école de Rueyres-les-Prés. Au rez, une salle est prévue pour de l'accueil extrascolaire mais il s'agit d'une salle qui doit être aménagée en conséquence. Si le crédit est accepté lors du prochain Conseil général, il est prévu d'ouvrir à la rentrée prochaine une antenne de l'accueil extrascolaire dans la zone 2 pour autant qu'il y ait suffisamment d'inscriptions. Pour le fonctionnement, c'est le Règlement de l'accueil d'Estavayer-le-Lac qui fera foi étant donné qu'il s'agira d'une antenne de cette structure. **M. Berset** la remercie.

M. André Losey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Scheibli concernant le prix annoncé pour le rachat du Port, que la seule référence en possession de la Commune était les comptes de la SOCOOP. Le prix final sera déterminé par des experts selon la procédure habituelle dans de telles situations. Cela se fait comme cela par exemple lorsqu'il y a des droits de superficies (DDP). Pour la partie qui est sur la terre, il s'agit d'un DDP et pour la partie de la concession qui est sur l'eau, probablement que cela sera fait de la même manière. Ce travail sera fait entre la SOCOOP et le Canton puisque c'est le Canton qui

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

détient la concession et qui est propriétaire. Les allégations de prix annoncées par les différentes parties devront être vraiment analysées par des experts qui rendront un rapport. Dans le règlement de la Commune, il est prévu de financer le montant de ce rachat par l'encaissement des droits de boucles dans lesquels il est prévu des exonérations ce dont la SOCOOP n'a jamais parlé. Elle donne des informations volontairement incomplètes. Il y aura des exonérations en fonction de la taille du bateau pouvant aller jusqu'à 100% pour les habitants du Canton de Fribourg. Pour le prix du Port de la Sicel, cela fait de nombreuses années que cette ligne existe dans les investissements présumés avec un montant de 6 millions qui a été estimé grossièrement. A M. Scheibli, il relève que, comme il le sait, les montants mentionnés dans les investissements présumés sont des estimations « à la louche ». Lorsque le Port de la Sicel sera construit, il y aura des pontons, des bâtiments autour, le prix n'est pas connu en l'état. Le montant a été laissé à l'identique dans cette liste d'investissements présumés depuis de nombreuses années.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Lambert que le projet Valtraloc de Font est toujours à l'examen préalable à Fribourg. Il a essayé de contacter l'Etat pour connaître l'avancement de ce projet mais n'a pu obtenir aucun retour, ce jour, étant donné que les responsables étaient absents. Ce projet ne figure pas dans les investissements présumés car il s'agit d'un investissement voté.

M. Yves Blanc, Conseiller général, revient sur les horodateurs du bord du lac en relevant qu'il estime que la période de leur mise en service pourrait être avancée dans la saison car à l'heure actuelle tous les restaurants du bord du lac ouvrent dès début mars. Ne serait-il pas judicieux de faire débiter le fonctionnement de ces horodateurs dès le 1^{er} avril ?

M. Yves Blanc, Conseiller général, revient sur le sujet de la route à La Vounaise qui sera empruntée par les camions de la décharge. La route est assez large, c'est bien mais qu'en est-il du coffre de cette dernière ? A Estavayer-le-Lac lorsqu'il y a eu beaucoup de camions à la Sicel, la route a été défoncée. Est-ce que la participation financière d'Orllati suffira pour refaire la route en cas de détérioration ?

M. Yves Blanc, Conseiller général, a constaté que des carottages avaient été effectués au débarcadère et demande leur but.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, est étonnée que la route cantonale où passeront les camions de la décharge soit adéquate. Cette dernière est complètement défoncée, il y a un talus du côté de chez M. Ducrest, on parle de sécurité, elle se sent fortement interpellée. Le projet de décharge se situe sur la Commune de Cheyres-Châbles et l'idée actuelle est d'accepter simplement CHF 500'000.00 de dédommagement pour un trottoir à La Vounaise. Le Groupe attend une pression de la Commune d'Estavayer pour ce projet de décharge qui ne se passe pas sur son territoire ; on a un dédommagement financier uniquement de CHF 500'000.00 et on doit supporter toutes les nuisances. Le projet de cette décharge est situé sur le territoire de la Commune de Cheyres-Châbles qui, elle, n'a pas voulu que le trafic traverse une zone de villas de son territoire. Et là il est envisageable, moyennant l'aménagement d'un trottoir, de faire passer toutes ces nuisances à travers La Vounaise, petit village sur les hauts de la Commune qui a peu d'importance et sans vue sur le lac. Concernant ce trottoir, un projet avait été préparé par l'ancienne Commune de Murist. La population l'attend depuis plus de 20 ans car la sécurité est mauvaise dans ce village. La situation actuelle est un peu décevante. Maintenant, quelle va être la communication entre la Commune et ses citoyens pour la suite ? C'est un point également important. Un passage à piétons serait également nécessaire même si le nombre d'utilisateurs n'est pas suffisant aux yeux des normes légales. Elle sait que le Conseil communal n'est pas responsable de tout cela mais pense qu'il conviendrait de faire quelque peu pression auprès du Canton car il y a quand même des choses aberrantes dans ce dossier.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, revient sur l'intervention de M. Scheibli sur le Port car il partage certaines de ses préoccupations sur son financement. M. Bloechle s'est toujours investi pour que le Port revienne à la Commune mais sans assommer ses utilisateurs. Les tarifs actuels sont corrects ; si on veut financer le rachat du Port par les droits de boucles, les tarifs vont exploser, ce qui n'est pas correct. L'exemple de Cheyres n'est pas à suivre. On doit pouvoir garantir aux gens d'Estavayer plus ou moins le maintien des tarifs actuels, sans cela on va priver certains utilisateurs du lac de leur passe-temps. Lors d'une journée de ski en montagne, les indigènes ont un forfait particulier. Il faudrait en faire de même pour le Port en favorisant vraiment les indigènes. Si les montants des droits de boucles pour ces derniers devaient exploser, M. Bloechle refusera le rachat de ce Port.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc que la période de perception des taxes sur les horodateurs du bord du lac a été définie dans un règlement voté par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac en 2016 qui calibrerait cette période entre le 15 mai et le 15 septembre, voilà pourquoi cela est limité à ces dates-là.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc qu'effectivement 3 carottages ont été effectués sur le domaine public à la Route du Port sur demande des porteurs du projet de reconstruction de l'Hôtel du Lac. Ils voulaient valider le fait qu'un parking souterrain pourrait être creusé dans le sous-sol. Puisque la Commune est en conflit avec les propriétaires actuels de l'Hôtel du Lac, ces carottages ont été effectués sur le domaine public pour éviter tout problème. Ils ont été réalisés à 8 mètres de profondeur pour voir à quel stade était la molasse qui a été trouvée assez rapidement. Ces travaux ont été faits à leur charge.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet concernant l'état actuel de la route à Murist et le fait qu'elle va supporter ou non les camions selon la grande expérience qu'il a acquise avec le trafic de Lidl à Sévaz. Il s'agissait à Sévaz d'une route cantonale de 6 mètres de large : 240 camions par jour + 600 voitures. Une procédure de 9 ans a été introduite avec avocat et tout ce qui s'ensuit. Une route cantonale, si elle se détériore, n'est pas le problème du Service des Ponts et Chaussées : selon eux, c'est qu'il fallait la refaire ; c'est assez impressionnant mais c'est comme cela. Dans le cadre du dossier de Murist, dans le projet de convention qui a été établi avec Orlati, il est prévu un relevé de la route communale (on ne parle pas de la route cantonale qui est de la compétence du Canton) avant les travaux et un à la fin pour voir s'il y a eu des dégâts. Il s'agit d'un projet de convention pas encore signé. Le Conseil communal veillerait le moment venu, si une détérioration devait être constatée, qu'elle ne soit pas à charge de la Commune. Si la route cantonale n'est pas adaptée, c'est au Canton de prendre ses responsabilités. Dans cette affaire, la Commune a peu de bras de leviers au niveau communal mais au niveau cantonal, tous les services vont s'y atteler et surtout l'OFROU (autoroute). D'ailleurs lors de la présentation du projet à la séance d'informations, beaucoup de paroles ont été dites sur le fait que la voûte qui était donnée au terrain risquait de provoquer des ruissellements sur l'autoroute en cas de crues. M. Chassot s'est dit que peut-être l'OFROU allait réagir à cela. Chacun est libre de consulter le dossier qui sera mis à l'enquête prochainement. La Commune d'Estavayer va aller également le consulter, l'étudier et, en fonction des éléments qui s'y trouveront, le Conseil communal va peut-être changer d'avis mais, en l'état, M. Chassot a communiqué toutes les informations en sa possession. La Commune d'Estavayer n'est pas partenaire dans ce dossier, donc c'est un peu délicat. Concernant le passage à piétons demandé dans l'intervention de Mme Vorlet, effectivement les normes changent et il faut s'y adapter. Concernant le temps d'attente mentionné pour la construction du trottoir à La Vounaise, soit 20 ans, il y en a 18 sous l'égide de l'ancienne Commune de Murist et 2 sous Estavayer, il en est désolé. Il rappelle que la Commune d'Estavayer met les bouchées doubles pour avancer avec ce projet de trottoir mais les procédures à l'Etat

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

deviennent catastrophiques au niveau de la lenteur du traitement des dossiers. Il profite de lancer un cri du cœur envers Mme Rodriguez, Députée, à ce sujet. Les délais sont beaucoup trop longs, il n'est plus possible de continuer comme cela. Il espère vraiment que le Canton jouera le jeu dans ce dossier en n'octroyant pas le permis à Orllati tant que le trottoir ne sera pas aménagé à La Vounaise.

M. André Losey, rapporteur du Conseil communal, relève concernant le Port que le règlement y relatif devra être soumis pour approbation au Conseil général qui aura tout loisir de le modifier le cas échéant. Concernant le financement de son rachat, il imagine qu'il ne sera pas possible de financer l'entier avec la perception des droits de boucles, donc un crédit devra également être soumis au Conseil général qui pourra réagir à ce moment-là également. Il faut laisser avancer les choses en l'état et le moment opportun, le Conseil général obtiendra toutes les informations nécessaires à sa prise de position en toute transparence. Il rappelle que le dossier communal a été mis à l'enquête fin 2018 et tout le monde avait la possibilité de le consulter à ce moment-là.

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, relève que deux réponses n'ont pas été données ce soir aux questions posées à savoir quelle était la position de l'ancienne Commune de Murist dans ce dossier et d'autre part serait-il envisageable d'utiliser les sorties d'autoroute pour ce trafic-camions ? L'OFROU doit également jouer son rôle. La Commune d'Estavayer ne doit pas seulement exiger du Canton de ne pas octroyer le permis à la décharge avant la création du trottoir de La Vounaise mais de ne pas octroyer le permis à la décharge avant que l'OFROU ait laissé sortir les camions par l'autoroute. L'aménagement existe, c'est possible. Il s'agit d'une question de bonne volonté. Il s'adresse également à Mme Rodriguez, Députée, en demandant aux Autorités cantonales de faire pression sur les Autorités fédérales. C'est toujours facile de laisser les problèmes aux communes. Il confirme également la lenteur de l'examen des dossiers par le Canton qui est inacceptable.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond que le groupe Orllati a fait une demande en 2016 pour pouvoir utiliser les sorties de l'autoroute. Il lui a été répondu que la loi interdisait d'y entrer ou d'en sortir pour la simple et bonne raison que les sorties d'autoroutes ne peuvent avoir un accès que sur des routes cantonales. A partir de là, il y a deux solutions, soit on lègue la route communale au Canton mais qui ne la voudra pas, soit on étudie la possibilité d'imposer cet emploi ce que la Commune d'Estavayer va essayer de faire. Cela voudrait dire toutefois qu'il faudra que le chantier soit fermé et qu'il y ait uniquement l'accès du chantier par l'autoroute comme c'est le cas pour les zones de chantiers en bordure des autoroutes. Il y a une voie à explorer dans ce sens. Il faudra l'étudier avec des hommes de loi, peut-être un appui politique. Dans la convention à signer avec le groupe Orllati, c'est inscrit que la Commune d'Estavayer a le droit de se battre dans cette direction ce qu'elle va faire de manière constructive avec tous les acteurs. Le groupe Orllati serait le premier enchanté de cette solution. Il a essayé mais on lui a fermé la porte au nez sans négociation.

M. Joseph Borcard, Conseiller communal, informe, concernant les aménagements votés l'an dernier par le Conseil général pour les routes communales de Murist, que les documents de soumissions sont parvenus au Conseil communal ; ils doivent être encore avalisés par ce dernier. Les travaux pourraient débuter, selon l'ingénieur, en mai 2019.

DATE : 27 FEVRIER 2019 – 20h00

M. André Losey, Syndic, profite de cette séance du Conseil général, pour transmettre les félicitations du Conseil communal, à Mme Anne-Claude Christan, secrétaire du Conseil général, qui a été nommée en qualité de cheffe de secteur de l'accueil et du contrôle des habitants dès le 1^{er} avril prochain. Il rassure le Conseil général en relevant qu'elle va continuer à assurer sa fonction de secrétaire du Conseil général comme elle l'a toujours fait. Félicitations et applaudissements. **Mme la Présidente** confirme les dires de M. le Syndic en relevant l'importance de l'aide de Mme Christan et de M. Conus pour le poste qu'elle occupe.

Mme la Présidente souligne que la séance de ce soir a été une séance vivante. Elle est très fière de ses membres qui se battent pour leurs citoyens, défendent les dossiers car c'est comme cela qu'on peut faire avancer la Commune en collaboration avec le Conseil communal.

Mme la Présidente rappelle la séance de bilan de mi-législature organisée par le Conseil communal le 19 mars à 19h30 au Musée Clin d'Aïles à Morens.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mardi 2 avril dans la salle du Conseil général, le Bureau, lui, se réunira le lundi 18 mars prochain.

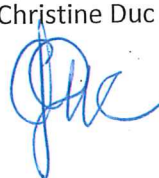
Mme la Présidente remercie les Conseillers pour leur travail, leur engagement au sein de la Commune et souhaite à tout le monde la plus belle des soirées. Elle lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan



La Présidente :
Christine Duc



Le Secrétaire général :
Lionel Conus

